



Commission consultative en matière de protection  
des données, de transparence et d'archives  
publiques p/a Protection des données et  
transparence  
Boulevard Helvétique 27  
1207 Genève

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1211 Genève 3

Genève, le 18 mars 2025

N/réf. : ed

Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et  
d'archives publiques

**Rapport d'activité**  
1ère année  
(1er février 2024 au 31 janvier 2025)

## I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 58 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD, A 2 08).

## II. Composition de la commission et parité

En application de l'article 14, alinéa 2, 2ème phrase LCOF, il est précisé que 4 femmes et 7 hommes siègent dans la présente commission (une place vacante).

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF n'est pas respecté au motif d'une récente démission.

## III. Compétences de la commission

La commission a pour tâche d'étudier et de donner son avis sur tout objet touchant aux domaines de la protection des données, de la transparence et de l'archivage en encourageant une politique dynamique et coordonnée dans ces domaines. Elle donne son préavis avant toute destruction d'archives historiques et prend position sur le rapport du préposé cantonal (art. 59 LIPAD).

## IV. Activités de la commission

La commission a tenu 1 séance ordinaire le 25.03.2024.

Outre les informations reçues régulièrement de la part du préposé à la protection des données et à la transparence et celles de l'archiviste d'État, elle a abordé les thèmes suivants :

La Commission a discuté de la diffusion des rapports des Commissions officielles afin que leurs travaux soient plus visibles.

Elle s'est également intéressée au projet de loi sur la gestion des données du territoire.

- **Protection des données et transparence**

- **Rapport d'activité 2023**

- Le Préposé cantonal a présenté son rapport à la commission.

- **Projet de révision de la LIPAD.**

- La commission a suivi l'avancement du projet de révision de la LIPAD.

- **Archives**

- **NHA**

- La commission a suivi l'avancement du projet concernant l'Hôtel des archives qui hébergera les Archives d'État.

- **Site Internet des Archives**

- La commission a partagé son avis sur la facilité d'utilisation du nouveau site des archives.

**V. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par celui du préposé cantonal.

**VI. Frais de la commission**

**A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

Séance du 24 mars 2024 : 1'145.- Fr.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



M. Michaël Flaks  
Président de la commission